

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15/05/2007 POUQUES LORMES

- Le compte rendu du dernier conseil communautaire est adopté.
- Claude Pichot présente la coupe gagnée au foot par les benjamins qui sont champions de la Nièvre.
- L'étude Cœur de village de Dun les Places a reçu l'accord de subvention du Conseil régional de Bourgogne et va pouvoir débiter.
- Claude Pichot annonce le festival Pierres Vivantes qui aura lieu en Bourgogne du 3 mai au 22 juillet dans le cadre de l'année René CHAR. Il est notamment prévu une journée René CHAR le dimanche 1^{er} juillet de 15h à 20h dans la salle des Etats à Dijon la projection du film « Dun les Places mémoire d'un village blessé ».

Rencontre avec le Directeur du Parc Naturel Régional du Morvan:

Jean Philippe Caumont et Olivier Georges présentent les possibilités et les conditions d'un partenariat entre la Communauté de Communes et le Parc afin de renforcer le travail en commun.

Le directeur rappelle la mise en place de la nouvelle Charte qui fixe le « projet Morvan » et le rôle des communautés de communes dans ce projet et sa mise en œuvre.

Le Parc envisage deux actions : une conférence territoriale des communautés de communes du Parc et des relations spécifiques dans des domaines tels que la préservation des paysages, l'environnement, le développement économique et le tourisme, la culture, l'énergie, l'urbanisme et l'architecture.

Il rappelle par ailleurs que le Parc met à disposition son équipe au service des communes.

La question des loisirs motorisés est abordé : le Parc a mis en place un code bonne conduite signé par les entreprises mais il n'a pas de pouvoir réglementaire, le pouvoir de police appartient aux communes.

Christian Paul rappelle que le Parc est un syndicat mixte des communes, un lieu de coordination comme par exemple pour la négociation sur la programmation des lâchers d'eau. Les exemples de coopération sont nombreux : Chaux 2005, chantier d'insertion, Vauban 2007. Par ailleurs au niveau du tourisme, la mission commandée par le Parc à Monsieur Bronoël pour la recherche d'opérateurs touristiques a permis de trouver les repreneurs de Velotte et un investisseur sur Lormes pour créer une résidence pour personnes âgées.

Jean Pierre Dupont demande quelle est la place dans la charte pour la préservation des réserves en eau et la protection de la ressource. La gestion de l'eau est prise en compte dans la gestion du contrat territorial en liaison avec l'agence de bassin.

Accueil de médecins:

Le bureau propose suite à la demande du Docteur Lamérand et face au départ du Docteur Clément de mettre en place une convention pour accueillir à partir de début juin le docteur Lamérand en lui proposant une aide de 1 500€ en 2007 et en 2008 en contrepartie d'une obligation de rester en activité pendant 3 ans.

L'aide de la CCPM est adopté par 17 voix et 2 abstentions.

Velotte:

Les contacts avec l'association ANRES sont réguliers, le nouveau directeur arrive le 11 juin. L'association ne peut acheter tant que les aides du Conseil Général et Régional ne sont pas accordées. Il est proposé de mettre au point un bail précaire dans l'attente des décisions de subventions.

Le Conseil autorise le Président à mettre au point ce bail précaire par 16 voix pour, 1 contre et 2 abstentions.

Personnel:

L'avancement de grade demandé par Yves Renault est accordé.

Julien Barreau est recruté dans la perspective du remplacement de Daniel Letour.

Une prime est accordée à Claire Picard.

Ordures ménagères :

- renouvellement du contrat de traitement des encombrants par SITA dans le cadre du contrat du SIEEEN
- Collecte des déchets électroniques et électroménager : mise en place à la déchetterie dans le cadre d'une convention avec un éco organisme (ERP).

Questions diverses :

- La Communauté de communes adhère au réseau national des télécentres dans la perspectives de l'ouverture du télécentre à Lormes.
- Les guides de randonnée du canton seront vendus au public au prix de 5€, les prestataires intéressés pour les commercialiser pourront les acheter à l'OTSI au prix de 3€.
- Fabien Bazin propose d'adopter le plan de financement de la piste de descente de VTT en forêt de Breuil prévue au budget 2007 afin de pouvoir déposer les demandes de subventions. Cette délibération de principe est adoptée par 15 voix pour, un contre et 3 abstentions.